



NEWS
mai 2021

Prévention et Intérim

Lettre d'information quadrimestrielle

- 1 **Éditorial**
Nouvelle Base de Données Centralisée PI-M
- 2 **Interview**
La Lorraine
- 3 **Connaissez-vous les dossiers PI-F?**
Une formation de base chamboulée par le Covid-19
- 4 **Formation**
Consultant en prévention de niveau III
Groupe de travail
Aspects psychosociaux



ÉDITORIAL

Au cours de ces derniers mois, PI a mené son enquête annuelle – pour 2020 – sur les accidents du travail impliquant des travailleurs intérimaires. Pour la 5^e année consécutive, cette dernière enquête s'est déroulée via l'outil en ligne « PI-A ». En cette étrange année 2020, le nombre d'heures prestées par des travailleurs intérimaires a diminué, mais elles représentent malgré cela 187 millions d'heures. Et parmi elles, 32 millions ont été prestées par des étudiants jobistes. Malheureusement, il y a également eu 5 accidents du travail mortels en cette année 2020. Le nombre relatif d'accidents du travail a bien diminué cette année : le taux de fréquence était ainsi de 37,6. C'est le plus bas taux jamais atteint. Nous espérons que les années suivantes confirmeront cette tendance à la diminution. Le taux de gravité des accidents ne diminue pas en revanche. Le taux de gravité réel (0,89) est sensiblement le même depuis 2012. Le taux de gravité global (3,17), qui prend également en compte l'incapacité permanente après un accident du travail, présente, quant à lui, une légère tendance à la hausse ces dernières années.

Le fait de travailler avec des chariots élévateurs ou des transpalettes est encore la source de nombreux accidents du travail (parfois graves). Afin de sensibiliser les travailleurs intérimaires de manière simple et accessible, PI a relancé son e-learning « transpalettes » sous la forme de plusieurs petites capsules vidéo. Vous pouvez les trouver sur www.p-i.be/fr/formationse-learning/transpalette.

Bien entendu, ces seules vidéos ne suffisent pas. L'utilisateur doit en effet s'assurer que tous ses travailleurs, permanents comme intérimaires, ont bel et bien reçu une formation suffisante et adéquate pour pouvoir travailler en toute sécurité avec les équipements de travail mobiles de son entreprise.

Marijke Bruyninckx
Directeur de Prévention et Intérim

NOUVELLE BASE DE DONNÉES CENTRALISÉE PI-M

Au cours de l'année écoulée, la Base de Données Centralisée PI-M a été optimisée et élargie avec un nouvel outil de recherche. L'équipe de PI a commencé à informer chaque agence de travail intérimaire dès l'automne 2020. Pour assurer une transition en douceur vers la nouvelle base de données, Prévention et Intérim a décidé de publier un « Quickstart Guide » avec lequel vous pourrez facilement effectuer des recherches dans la nouvelle base de données PI-M.

Pratique et concis, ce « Quickstart Guide » est utile à tous les consultants et permettra aux nouveaux utilisateurs de

se familiariser rapidement avec cette nouvelle version de la Base de Données Centralisée.

Vous trouverez ce Quickstart Guide joint à ce PI News, n'hésitez pas à nous contacter si l'exemplaire est manquant via l'adresse info@p-i.be.

Si vous souhaitez savoir plus de la nouvelle version de PI-M, ou si vous n'avez pas encore reçu d'invitation à vous familiariser avec la base de données, n'hésitez pas à nous contacter via info@p-i.be.





INTERVIEW

Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour et ne nous soumet pas la tentation...

Pain frais, gâteaux au café, pâtisseries succulentes, à La Lorraine, ils s'y connaissent.

PI a rencontré Lindsey Peetermans, de manière 100 % Covid friendly, c'est-à-dire via une rencontre en ligne.

Lindsey travaille en tant que conseillère en prévention à « La Lorraine Bakery Group » depuis 3 ans. Elle fait la navette entre Ostende, Anvers et Alken chaque semaine.

Tout le monde ne connaît pas La Lorraine, pouvez-vous la présenter un peu ?

La Lorraine est une entreprise familiale 100 % belge, une boulangerie de taille industrielle avec 8 sites différents en Belgique. À l'étranger, nous avons des sites en Pologne, en République tchèque, en Roumanie et en Turquie. Le tout ensemble fait un total de 4 000 employés.

La Lorraine Bakery Group est divisée en 3 grandes unités commerciales : une division « Frais », une division « Surgelé » et notre propre département de meunerie.

Je travaille dans la division « Frais ». La Lorraine livre chaque jour des produits frais tels que du pain, des viennoiseries, des gâteaux, des petits pains et des pâtisseries à différentes chaînes de grands magasins.

Il y a aussi le département des surgelés avec des produits surgelés. Du pain et des biscuits à cuire soi-même, ainsi que des choses que l'on ne peut pas trouver dans une boulangerie. La troisième unité est spéciale : il s'agit de notre propre moulin. La farine de ce moulin est utilisée dans la plupart de nos pains, ainsi que dans nos pains artisanaux.

Des produits frais livrés chaque jour, cela demande bien un certain travail « à la main », non ?

Oui, notamment de la part de notre ligne de production de pâtisseries qui nécessite beaucoup de travail « manuel ».

Nous employons, bien sûr, un grand nombre de machines. Mais pour faire un beau et délicieux gâteau aux fruits, par exemple, il faut beaucoup de travail « à la main ».

Travaillez-vous avec des intérimaires/des étudiants jobistes ?

Dans les départements de pâtisserie, nous travaillons souvent avec des intérimaires et des étudiants jobistes. Ils sont employés sur la ligne de production pour remplir les gâteaux avec de la crème, les garnitures avec de la crème fouettée et du chocolat, pour couper les fruits, car une belle finition de la pâtisserie peut difficilement être faite par une machine.

Doivent-ils tous avoir une formation en pâtisserie ?

Non, bien sûr que non. Mais c'est un métier intense et les candidats doivent être suffisamment agiles. Il existe de nombreuses possibilités d'évolution et d'emploi permanent. En ce qui concerne les étudiants jobistes, nous ne travaillons qu'avec des étudiants de plus de 18 ans.



Y a-t-il d'autres départements où l'on fait appel à des travailleurs intérimaires ?

Oui, effectivement, il y a aussi des travailleurs intérimaires (et dans une moindre mesure des étudiants jobistes) répartis dans les départements de la distribution, du nettoyage et du pain.

Nous avons par ailleurs une procédure particulière en ce qui concerne la distribution. Nous avons notre propre « navette » qui achemine nos produits frais sur les différents sites. Après ce transport, tous les produits sont directement préparés pour distribution vers le client. Cela signifie que les produits ne doivent être transportés qu'une fois par jour des différents sites vers ce dernier.

De combien d'intérimaires parlons-nous ?

Annuellement, nous parlons de quelque 225 équivalents temps plein. Aux périodes de pointe, telles que Pâques, les fêtes de fin d'année et autres, cela peut être plus important. Pendant les vacances, pour remplacer les congés du personnel permanent et surtout en été, nous faisons appel à des étudiants jobistes.

Les intérimaires reçoivent-ils une formation (interne) ?

Les travailleurs intérimaires reçoivent une courte formation si nécessaire, par exemple, pour les travailleurs de l'entrepôt, nous demandons un certificat de conduite de chariot élévateur. En outre, nous disposons de cartes d'instructions de sécurité « rouge/bleu » pour chaque machine. Toutes les « do's & don'ts » y sont mentionnés. Tout est très visuel et est affiché sur des panneaux d'information.

Cette année, PI se concentre principalement sur sa campagne « Accueil ». Comment est organisé l'accueil à La Lorraine ?

Nous n'avons pas (encore) de procédure d'accueil écrite. Nous travaillons cependant sur un projet d'« accueil chaleureux ». Ce système sera développé à l'avenir, pour tous les employés, permanents comme intérimaires. Il s'agit d'un accueil rapide au cours duquel les nouveaux arrivants reçoivent un paquet dans lequel nous leur donnons nos 10 règles d'or en matière de sécurité et d'hygiène, ainsi qu'un produit régional fabriqué sur le site où ils vont travailler. Tout cela est ensuite enregistré dans notre registre. L'agence d'intérim mentionne également ceci sur la fiche de poste de travail.

Et précisément, qui de vos fiches de poste de travail ?

Nous avons des fiches de poste de travail pour tous les postes de travail et tous les sous-départements. Elles sont remises aux intérimaires et parcourues avec leurs supérieurs. Nous sommes également attentifs aux règles d'hygiène, telles que l'absence de bijoux, le port d'une charlotte, l'absence de baskets sur le lieu de travail, etc.

Dans le domaine de la sécurité au travail, les 10 règles d'or de la sécurité sont passées en revue, notamment le fait de ne pas

retirer/outrépasser les écrans de protection des machines, de ne pas courir dans la zone de production, de ne pas mettre les mains dans les machines en marche, de laisser les accès aux équipements de lutte contre les incendies dégagés, etc. Toutes ces choses semblent évidentes, mais un travailleur débutant ne se rend parfois pas compte des dangers qui le guettent. Pendant les visites, les responsables attirent l'attention de manière proactive sur ce point.

Les mesures Covid-19, on les connaît tous, qu'a fait La Lorraine avec celles-ci ?

Le Covid a nécessité et nécessite toujours une approche particulière. En plus des mesures générales qui s'appliquent à tous, nous avons élaboré notre propre guide « générique », une sorte de « code de bonne conduite ». Nous avons compilé des « Tool-box » au niveau de chaque travailleur de la production sur chaque site. Les supérieurs, par exemple, doivent en savoir plus qu'un ouvrier de production, notamment sur ce qu'il faut faire si quelqu'un ne se sent pas bien, qui contacter, quel formulaire remplir, etc.

Comment abordez-vous le bien-être psychosocial ?

En fait, nous devrions peut-être faire plus d'efforts dans ce domaine. Malgré la crise du Covid, les travailleurs de la production ont continué à travailler et ont pu prendre leur nombre normal de jours de congé. La communication dans la maison se veut ouverte et honnête. Nous travaillons avec une sorte de « buddy system » où tout le monde a un

binôme, un « copain » qui garde un œil sur lui, et inversement, afin de pouvoir intervenir à temps s'il n'est pas capable de faire face psychologiquement à quelque chose. La communication fait beaucoup.

Le core-business de PI est la réduction des accidents du travail chez les intérimaires. Quels types d'accidents du travail sont les plus fréquents parmi votre personnel ?

La plupart des accidents sont des chutes, des trébuchements et des glissades. Nous travaillons beaucoup avec des crèmes (pudding), des farines et des fruits... Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet. En 3 ans, le nombre d'accidents du travail a énormément diminué. La supervision est accrue par les responsables, qui prennent l'initiative de demander des comptes lorsque les choses peuvent être un peu mieux faites. Tout le monde porte un équipement de protection approprié. De bonnes chaussures de sécurité, imperméables et antidérapantes, permettent d'éviter de nombreux accidents.

Comment se présente l'avenir proche de La Lorraine ?

Malgré la pandémie de Covid, nous avons pu atteindre nos objectifs, ce dont nous sommes très fiers.

Nous nous engageons également à utiliser des emballages écologiques, en privilégiant le carton plutôt que le plastique. Notre site d'Ostende est actuellement en pleine expansion et une nouvelle succursale sera également ouverte en Russie.

Donc, oui, l'avenir s'annonce plutôt bien.

CONNAISSEZ-VOUS LES DOSSIERS PI-F ?

Les dossiers PI-F décrivent un poste de travail ou une fonction suivant les informations à compléter sur la fiche de poste de travail : les qualifications, les tâches, les équipements de travail utilisés, les instructions à fournir, les formations à prévoir, les équipements de protection individuelle habituellement utilisés, les principaux risques pour la santé rencontrés. Les dossiers contiennent également une foule d'autres informations utiles à propos de chaque fonction ainsi qu'un modèle d'inventaire des risques.

L'utilisateur peut s'en servir comme guide pour réaliser sa propre analyse des risques et rédiger sa fiche de poste de travail. Le consultant peut y découvrir les points d'attention pour chaque fonction et disposer d'un support pour exhorter l'utilisateur à

remplir correctement la fiche de poste de travail.

Les inventaires des risques contenus dans les dossiers PI-F sont également proposés séparément en format word. L'utilisateur peut facilement les télécharger, les compléter ou les adapter aux spécificités de son entreprise et du poste de travail concerné.

Il existe déjà des dossiers PI-F pour une vingtaine de métiers différents : cariste, agent de nettoyage industriel, jardinier, chauffeur de poids lourds, élingueur, électricien, grutier, technicien de laboratoire, travailleur sur écran, infirmier, plombier-chauffagiste, technicien de surface, ... Découvrez-les sur le site www.fichepostedetravail.be dans la rubrique « Bibliothèque ».

UNE FORMATION DE BASE chamboulée par le Covid-19

Les formations données par PI au cours de l'année 2020 ont été fortement chamboulées par la pandémie mondiale de Covid.

En effet, la formation en langue française du printemps 2020 a été impactée par les affres de la situation sanitaire. C'est pour cette raison qu'une partie des cours s'est donnée en retard (à l'automne de la même année) et c'est aussi pour cette raison qu'il n'y a pas eu la traditionnelle visite d'entreprise pour ponctuer l'aventure des 17 participants de la session.

Toutefois, ces désagréments n'ont pas été que négatifs. Ils ont aussi permis à PI de développer une habileté nouvelle dans la capacité d'organisation et de gestion de cours en ligne. Cela a dès lors permis à l'équipe de maintenir la formation en langue néerlandaise prévue à l'automne en proposant des sessions de cours en présentiel et en distanciel au sein d'un même cursus et de ne pas trop modifier les horaires des sessions qui ne pouvaient

plus se dérouler dans les locaux de Tour & Taxis. La formule a même été si rondement menée qu'il y a désormais des chances pour que PI fasse plus souvent appel, aux facilités des cours en distanciel pour étoffer son panel de formations.

La formation pour devenir conseiller en prévention de niveau III restera toujours une formation en présentiel, mais il est effectivement possible que certaines autres formations, plus courtes, notamment celles qui se construisent à la demande du secteur de l'intérim, jouissent désormais des avantages des technologies pour devenir, entre autres, des webinaires.

Restez connecté à notre site et à nos PI Mail pour ne pas manquer une seule info à leur sujet !

FORMATION Consultant en prévention de niveau III

À la fin novembre 2020, les dernières sessions en date de la formation de base de « Prévention et protection au travail » se sont terminées, tant en néerlandais qu'en français. Malgré des conditions quelque peu chamboulées par la pandémie de Covid-19 et les mesures de prévention sanitaire qui lui sont liées, tous les participants – 20 néerlandophones et 17 francophones, des consultants en agence d'intérim pour la grande majorité – ont obtenu avec succès leur certificat de « Conseiller en prévention de niveau III ».

Ils ont désormais acquis les connaissances nécessaires pour pouvoir efficacement contrôler/veiller à la sécurité et la santé des travailleurs intérimaires mis à la disposition des employeurs dans les différents secteurs. Ils ont aussi une responsabilité nouvelle qui est bien plus qu'une ligne supplémentaire sur un CV.

Cette formation « sur mesure » répond à l'ensemble des exigences telles que formulées dans la Loi de 1987 sur le travail intérimaire et la Loi de 1996 sur le bien-être des travailleurs. De plus, elle figure – via le fait qu'elle est organisée par PI – sur la liste des institutions enregistrées auprès du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, dispensant un cours de base pour les conseillers en prévention.

En 2021, la session francophone de cette formation a commencé le 2 mars et la session néerlandophone commencera le 5 octobre.

Pour plus d'informations, consultez le site web de PI : www.p-i.be/fr/formations

GROUPE DE TRAVAIL Aspects psychosociaux

Le groupe de travail « Aspects psychosociaux » a pour objectif de réfléchir aux initiatives que PI peut entreprendre pour sensibiliser les intérimaires, les utilisateurs et les agences d'intérim à la question du bien-être psychosocial des intérimaires.

Les premières réunions de travail ont eu lieu en décembre 2020 et en mars 2021. Les participants ont formulé une série de propositions lors de la première rencontre et ont décidé de centrer l'action sur la diffusion d'informations dans un premier temps.

Une nouvelle page thématique est venue enrichir le contenu du site www.p-i.be. Un petit guide destiné à l'intérimaire a également été développé. Il met l'accent sur ce qu'il doit savoir

et ce qu'il peut faire s'il est confronté à des problèmes d'ordre psychosocial sur son lieu de travail. Les sites www.p-i.be et www.jesuisjobiste.be proposent dorénavant une liste d'organisations d'aide aux personnes en difficultés psychiques et sociales (voir encadré). Un document visant l'utilisateur rappelle les obligations et les mesures à mettre en oeuvre dans l'entreprise pour prévenir les risques psychosociaux. Il insiste sur la nécessité d'accorder suffisamment d'attention aux intérimaires lors de l'analyse de risques et sur l'obligation d'information à leur égard. Retrouvez ces informations en surfant sur la nouvelle page thématique « Risques psychosociaux » du site de PI.

LISTE D'ORGANISATIONS D'AIDE (EXTRAIT)

Qui	Quoi	Pour qui	Où
Services de santé mentale en région wallonne	Pose un diagnostic et instaure un traitement, selon les situations, psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial.	Tout public résidant en Wallonie (mais selon les ressources disponibles)	CRéSam (centre de référence) 65 Services de santé mentale agréés en Wallonie, répartis sur 90 sièges. www.cresam.be/sante-mentale/les-ssm/
Plate-forme de concertation pour la santé mentale en Région Bruxelles-Capitale	Répertoire des organisations d'aide et de soins en santé mentale	Tout public résidant en région de Bruxelles-Capitale	www.santementale.brussels
Télé-accueil	Service d'écoute par téléphone et de guidance vers d'autres instances	Toute personne confrontée à des difficultés de vie	Tél. 107 (24h/7)
Centre de prévention du suicide asbl	Ecoute et accompagnement	Toute personne confrontée à des idées suicidaires	Tél. 0800/32 123
Infor-drogues asbl	Information sur les addictions alcool et drogues	Tout public confronté à un problème d'addiction	Tél. 02/227.52.52
Télé-services	Guider et orienter les personnes en situation précaire (service social, médiation de dettes, difficultés juridiques,...)	Public en grande difficulté résidant dans la région de Bruxelles-Capitale. Sauf service d'aide juridique de première ligne ouverte à tous	Tél. 02/548.98.00
Inforjeunes	Informations et conseils juridiques, logement, formation, travail,...	Tout jeune qui a besoin d'être orienté en raison d'une difficulté personnelle ou dans la réalisation d'un projet de vie	20 permanences décentralisées federation@inforjeunes.be